

Réforme du Sénat

Madame la Présidente, la motion du député de Prince Edward—Hastings fait figure d'exception. En conservant au Sénat des pouvoirs identiques à ceux de la Chambre des communes, elle place cette Chambre nommée en directe concurrence avec la Chambre élue. Dans la motion, seule la confiance en la bonne foi des parlementaires nous assure que la volonté de la population, telle qu'exprimée par les élus, prévaudra en cas d'impasse. J'admire cette confiance du député en la bonne foi des parlementaires mais je crains qu'elle ne suffise pas pour nous mettre à l'abri de blocages fréquents du système législatif. A mon avis, la proposition gagnerait en crédibilité si un mécanisme de déblocage comme le *veto* suspensif y était ajouté.

Je prie mes collègues en cette Chambre de réfléchir à cette dimension de la question avant de se prononcer sur la motion d'aujourd'hui.

• (1740)

[Traduction]

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame la Présidente, je félicite le député de Prince Edward—Hastings (M. Ellis) d'avoir abordé ce sujet fort important à la Chambre des communes.

En 1975, le député est venu faire un discours dans ma circonscription et je me suis fait élire à quatre reprises depuis. S'il revient nous parler de la réforme du Sénat, je pourrais bien encore être réélu quatre fois encore.

Nulle part autant qu'en Alberta, la population est aussi fondamentalement d'accord sur la réforme du Sénat. Ce désir tient à une saignée de quelque 30 millions de dollars occasionnée par le Programme énergétique national des libéraux. Il a suscité un sentiment de colère tellement enraciné maintenant que l'Alberta croit que l'unique moyen d'assurer une certaine justice au sein de la Confédération est de refondre le Sénat.

Je voudrais ajouter—et je fais cette observation surtout à cause des commentaires du député de Kenora—Rainy River (M. Parry)—que ce serait naïveté de notre part de croire qu'il n'y a pas de problèmes entre nos régions. Au demeurant, je m'étonne qu'un député du Nord de l'Ontario ne veuille pas d'un certain équilibre régional dans notre régime fédéral.

Même si je diverge un peu d'opinion avec mon collègue de Prince Edouard—Hastings sur les modalités d'un Sénat refondu, je veux lui dire d'emblée combien il a été bien inspiré de nous en parler aujourd'hui. Je crois que toute entité politique doit être élective. Je sais que d'autres députés ne seront pas d'accord avec moi, et c'est leur droit, mais j'en ai la ferme conviction. Comme ce fut le cas de la Magna Carta, il y a 700 ans, la seule raison d'être de la politique, en démocratie, est de donner au peuple le sentiment du pouvoir. Il ne peut éprouver ce sentiment que lorsqu'il sait que ses représentants sont élus, qu'il peut les remplacer ou s'en débarrasser.

Prenons le Canada, par exemple. C'est un pays qui a environ 4 500 milles de largeur. Sa population est surtout concentrée à moins de 100 milles de la frontière américaine, sur une bande

allant de l'Île de Vancouver à l'Île-du-Prince-Édouard. Les députés fédéraux venant des agglomérations urbaines de Toronto et de Montréal sont plus nombreux que tous ceux du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et des deux tiers de la Colombie-Britannique, le nord de cette province. Autrement dit, deux villes sont plus représentées que 75 p. 100 de toute la masse territoriale du Canada. Cette situation fait clairement ressortir la nécessité d'assurer un équilibre entre les régions dans notre système politique.

Je ne vous citerai pas de vieux adages sur la banalité en partie parce qu'ils ne me viennent pas à l'esprit en ce moment. Cependant, nous avons tous entendu le dicton qui dit que si nous détruisons les villes, d'autres surgiront de l'arrière-pays et si nous détruisons l'arrière-pays, l'herbe poussera dans nos villes. Je vous dis simplement, madame la Présidente, qu'une ville n'est rien d'autre que l'agent transformateur de l'arrière-pays. Elle ne fait rien d'autre que transformer ce qu'elle tire de l'arrière-pays. Elle veille à ce qu'on puisse transformer les ressources de l'arrière-pays pour les lui revendre. Je n'utilise pas l'expression «arrière-pays» dans un sens péjoratif. Je l'utilise avec fierté parce que c'est de là que proviennent les ressources, le poisson, le bois, les minerais et le reste.

• (1750)

Je crois que s'il y a matière à réflexion ici ce soir, ce doit être le vide qu'a connu le pays vers le milieu des années 70 en raison de l'absence de Sénat doté de véritables pouvoirs. Le gouvernement de l'époque a institutionnalisé les conférences des premiers ministres. Ceux-ci ont commencé à combler le vide que le Sénat aurait dû combler.

Comme je les perçois, les participants à ce processus ou les membres du Sénat actuel seraient simplement nommés par les provinces ou par un gouvernement fédéral. J'estime que l'on ne répondrait pas ainsi au besoin criant du pays, soit un système fédéral que la population pourrait respecter. Les Canadiens désirent ardemment devenir des Canadiens à part entière, qu'ils soient du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Saskatchewan ou des territoires. Nous voulons un système fédéral qui fonctionne.

Dans l'Ouest, nous avons beaucoup entendu parler d'un Sénat qui aurait trois caractéristiques dont l'une serait d'être électif. J'accepte cette condition parce que je reconnais que le pouvoir doit appartenir au peuple. Une autre de ses caractéristiques serait l'égalité. Je désire m'étendre un peu sur celle-ci parce que j'ai été façonné par six années d'études universitaires aux États-Unis. J'ai appris que le petit État du Rhode Island a deux sénateurs qui font contrepoids aux deux sénateurs de la Californie. Le grand État densément peuplé de New York a deux sénateurs pour faire contrepoids aux deux sénateurs de l'État du Wyoming qui ne compte que 500 000 ou 600 000 personnes.